

# Vous aimeriez inscrire votre enfant à l'école alternative Arc-en-ciel?

Arc-en-ciel est une école à vocation particulière. Toutes les familles résidant sur le territoire du Centre de services scolaire de Montréal peuvent s'y inscrire\*. C'est une école inclusive qui favorise la diversité.

Puisque l'implication des parents et leur adhésion aux valeurs de l'école sont essentielles à la réussite de son projet éducatif, l'école a mis en place un **processus d'admission obligatoire**.

Ce processus a pour but de communiquer les valeurs de l'école, de présenter son projet éducatif et de vous inciter à réfléchir à votre future implication dans la vie à l'école et celle de la communauté Arc-en-ciel. Le processus d'admission sert à valider que notre projet pédagogique répond à vos attentes, correspond à vos objectifs éducatifs et que les valeurs véhiculées à l'école sont alignées avec celles de votre famille.

Sommaire du processus :

ACTIVITÉS	DATES À RETENIR
Portes ouvertes	Jeudi 10 octobre 2024 9h à 10h30 puis 13h00 à 14h30
Soirée d'information *** obligatoire ***	Mercredi 16 octobre 2024 à 19h (les portes ouvriront dès 18h45, arrivez d'avance car la séance sera fermée à 19h)
Préinscription *** obligatoire ***	Auprès du secrétariat, en semaine, du 17 octobre au 31 octobre 2024 entre 7h30 et 11h30 puis entre 13h15 et 15h15.
Admission	Novembre à juin pour les maternelles Mars à juin pour les élèves du primaire
Rencontre individuelle *** obligatoire ***	Sur invitation
Journée d'accueil des futurs élèves de la maternelle *** obligatoire ***	Mai 2025
Formations sur la coéducation	Selon les disponibilités

*\*Veuillez noter qu'afin de respecter les normes du CSSDM, toute demande extraterritoriale sera traitée seulement lorsque toutes les demandes de familles habitant le territoire du CSSDM seront comblées.*

## Processus d'admission :

Votre enfant doit avoir cinq ans au 30 septembre de l'année visée par la demande d'entrée en maternelle et 6 ans au 30 septembre de l'année visée par la demande d'entrée en 1<sup>re</sup> année primaire.

## Portes ouvertes :

**Jeudi 10 octobre 2024 9h à 10h30 puis de 13h à 14h30**, les enfants et l'équipe école vous invitent à venir découvrir la vie en classe et poser vos questions lors de nos portes ouvertes annuelles.

## Soirée d'information (obligatoire) :

**Mercredi 16 octobre 2024 de 19h à 22h** (sans enfant), vous êtes conviés à la soirée d'information obligatoire. Lors de cette soirée, le projet pédagogique de l'école et sa fleur des valeurs vous seront présentés. De plus, nous définirons votre rôle en tant que parents co-éducateurs à l'école Arc-en-ciel. Des enseignants, des parents et d'anciens élèves viendront partager leur expérience et répondre à vos questions.

**Les portes ouvriront à 18h45 et aucun invité ne sera admis après 19h. Prévoyez arriver d'avance.**

C'est à la fin de cette soirée que le document de réflexion sera remis aux parents présents. Chaque famille recevra également un numéro de référence qui sera utilisé lors du tirage au sort servant à déterminer l'ordre de traitement des dossiers de pré-inscription.

La soirée d'information ainsi que le document de réflexion servent à valider que le projet pédagogique d'Arc-en-ciel répond à vos attentes, correspond à vos objectifs éducatifs et que les valeurs qui sont véhiculées à l'école sont alignées avec celles de votre famille.

De plus, puisque l'implication des parents à la vie de l'école et de sa communauté est essentielle à la pérennité de notre projet éducatif, le document de réflexion sert à confirmer la volonté des parents à s'impliquer en tant que co-éducateur (en classe et à la maison) et dans la cogestion de l'école (comités et événements liés à la vie à Arc-en-ciel).

À noter que si votre enfant a des besoins particuliers, nous vous invitons à contacter la direction pour en discuter.

## Pré-inscription :

Après du secrétariat, en semaine, du **17 octobre au 31 octobre 2024 entre 7h30 et 11h30 puis entre 13h15 et 15h15**. En remettant le dossier de pré-inscription, les familles témoignent de leur volonté à s'engager activement dans la vie de l'école et de sa communauté.

Vous devez remettre :

- Le document de réflexion dûment complété. Une réponse complète est exigée pour toutes les questions. Un questionnaire incomplet sera refusé.
- [Deux preuves de l'adresse du domicile des parents, parmi cette liste](#)  
Preuves d'identité
  - a. [Élèves nés au Canada](#)
  - b. [Élèves nés à l'extérieur du Canada](#)
- Bulletin scolaire, pour les demandes aux niveaux primaires
- [Le formulaire d'admission du CSSDM](#)

\*Vérifier le site du CSSDM section 'Documents requis : seuls les documents originaux sont acceptés' pour la liste des documents à fournir selon votre situation: (Site du CSSDM)

## **Ordre de traitement des dossiers :**

Le tirage au sort se fera dans les **10 jours ouvrables suivant la période de pré-inscription.**

L'ordre de traitement des dossiers sera affiché sur le site du CSSDM :

<https://arc-en-ciel.cssdm.gouv.qc.ca/ecole/admission-inscription/>

L'école Arc-en-ciel n'a pas un processus de sélection des élèves ou des familles. Les places sont allouées selon la liste des priorités (voir annexe 1).

Les places disponibles pour l'admission de nouvelles familles à l'école sont attribuées selon l'ordre de traitement des dossiers. Cet ordre est établi par tirage au sort sous la supervision de membres du comité d'Inscriptions et d'un membre de l'équipe école.

C'est le numéro de référence du dossier de votre enfant qui sert à la pige et non son nom. Il est donc essentiel de conserver ce numéro de référence pour vérifier votre position dans l'ordre des traitements de dossiers qui sera affiché sur le site web de l'école 10 jours après la période de pré-inscription. L'ordre de traitement des dossiers ne garantit pas une place, mais vous indique dans quel ordre sont traitées les demandes d'admission. Voir l'Annexe 2 pour plus de précision sur l'attribution des places disponibles aux nouvelles familles.

## **Rencontres Individuelles :**

**Sur invitation.** Avant d'officialiser l'admission des enfants à l'école Arc-en-ciel, chaque famille est rencontrée individuellement. Ces rencontres sont un lieu d'échange où deux représentants de l'école (parents ou membres de l'équipe école) rencontrent les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à Arc-en-ciel. Ces rencontres sont obligatoires et il est préférable que les deux parents y assistent. À la fin de cette rencontre, les familles ayant obtenu une place à l'école devront s'engager à participer activement à la vie de l'école et de sa communauté en signant le contrat d'implication parentale. La signature de ce document confirme que la famille accepte la place qui lui a été offerte et ainsi son admission à l'école. N.B.: Il est possible que votre famille soit convoquée à une rencontre si vous faites partie des premières familles sur la liste d'attente (les familles qui n'ont pas encore obtenu une place à l'école). En effet, plus d'une rencontre par place disponible sont prévues. Nous vous informerons de la situation. Les familles qui acceptent de se présenter seront dans les premières contactées si une place venait à se libérer.

## **Journée d'accueil pour les maternelles :**

**Mai 2025** Au printemps précédant la rentrée scolaire, l'école fait parvenir une invitation à tous ses futurs maternelles. Afin de se familiariser avec leur nouvelle école, les enfants sont invités à passer une demi-journée (3h, AM ou PM) dans leur future classe, accompagnés de l'enseignante des maternelles. Pendant ce temps (2h), la direction, la responsable du service de garde et des membres du comité Inscriptions rencontrent les parents pour expliquer les fonctionnements de l'école. Les parents sont ensuite invités à rejoindre le groupe de leur enfant (1h). Cette journée d'accueil est obligatoire pour toutes les familles qui sont admises en maternelle.

## **Formation en coéducation :**

**1<sup>re</sup> année à l'école** Le comité BEC en collaboration avec le comité Inscriptions offre lorsque disponible une formation en coéducation de 2 à 3h suite à l'entrée à l'école. Ses activités sont animées par des parents d'élèves et/ou des membres de l'équipe école. Elles visent à faciliter l'intégration des familles et à les aider dans leur nouveau rôle de parent co-éducateur. Ces formations se donnent le soir ou la fin de semaine.

## **Autres informations:**

L'école ne conserve pas les dossiers de préinscriptions des enfants non-admis. Si la famille est intéressée à intégrer l'école l'année suivante, le processus d'admission doit être refait.

Aucun nouvel élève ne peut intégrer l'école Arc-en-ciel en cours d'année scolaire.

*Le processus d'admission a été présenté et approuvé par le conseil d'établissement le 17 mai 2017.*

## **Annexe 1**

### **Liste des priorités des demandes d'admission**

1. Élève qui fréquente déjà l'école Arc-en-ciel et dont les parents demandent la réinscription.
2. Fratrie\* d'un élève qui fréquente déjà l'école Arc-en-ciel, qui demeure sur le territoire du CSSDM, et dont les parents demandent l'inscription.
3. Un élève ayant déjà fréquenté l'école Arc-en-ciel et qui s'est absenté temporairement de l'école (autre que maladie).
4. Fratrie\* d'un élève, qui demeure sur le territoire du CSSDM, qui a terminé son cheminement à l'école Arc-en-ciel au cours des 5 dernières années et dont la famille a contribué, de par son implication, au projet école.
5. Famille réside sur le territoire du CSSDM et a suivi le processus d'admission officiel complet (incluant les dates limites). Les ratios doivent respecter un équilibre des niveaux.
6. Si des places demeurent disponibles après l'inscription de toutes les familles résidant sur le territoire du CSSDM, les demandes extraterritoriales des familles ayant suivi le processus complet sont alors possibles.

\* Fratrie: Selon les critères du CSSDM, la fratrie fait référence à des enfants du même foyer familial, qui fréquentent en même temps et au cours de la même année scolaire le même établissement, dans le même ordre d'enseignement. À l'école Arc-en-ciel, ce sont les familles qui sont admises et non seulement les enfants. Ainsi, lorsqu'une famille est admise, le privilège d'admission s'étend à tous les enfants dont les adultes détiennent l'autorité parentale.

## **Annexe 2**

### **Processus d'attribution des places disponibles aux nouvelles familles**

Les places disponibles aux nouvelles familles sont attribuées comme suit, tout en respectant l'ordre de priorité établi par le tirage au sort :

Les places disponibles aux niveaux supérieurs (de la 6<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> année) sont d'abord offertes. Si un enfant obtient une place dans un des niveaux supérieurs, sa fratrie pourra bénéficier d'une priorité si des places sont disponibles dans le niveau visé.

### **Demande d'admission qui n'aurait pas respecté le processus officiel**

Une famille qui n'a pas respecté le processus officiel d'admission de l'école peut tout de même demander d'être ajoutée au bas de l'ordre de traitement des dossiers. Pour ce faire, elle doit contacter le comité Inscriptions AVANT le 31 octobre de l'année précédant la rentrée visée par la demande. Prévoir une rencontre d'information et compléter le document de réflexion. Parfois, une place se libère après la semaine officielle des inscriptions du CSSDM. Cette place sera offerte selon l'ordre de traitement des dossiers. Un membre du comité Inscriptions communiquera avec la famille pour l'inviter à une rencontre individuelle. Svp noter que toute admission tardive doit rencontrer la politique d'admission du CSSDM ([site du CSSDM](#)).